

DEPARTEMENT DU NORD
PREFECTURE DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

DECISION COMMUNAUTAIRE 2024_053

Objet : Acquisition de 20 tentes/tonnelles 3x3m en aluminium pour les besoins de Coeur de Flandre agglo et des communes

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (221 000 € HT depuis le 1er janvier 2024), ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la consultation mise en place pour la prestation reprise en objet ;

Considérant l'envoi du dossier de consultation aux prestataires suivants (par mail le 2 avril 2024) : Doublet, Hedicom et Pubeo ;

Considérant les 3 offres reçues par les 3 prestataires : Doublet, Hedicom et Pubeo ;

Considérant le rapport d'analyse des offres ;

Considérant le souhait de mettre à disposition des communes et des associations du territoire du matériel évènementiel ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer la consultation suivante : « Acquisition de 20 tentes tonnelle en 3x3m en aluminu pour de l'évènementiel » à Hedicom, sis 51 Rue de Vieux-Berquin 59190 Hazebrouck, pour un montant total maximum de 22 835.80 € HT, soit 27 402,96 € TTC.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 12 avril 2024

Par délégation,
Le Vice-Président en charge des
Finances, du pacte fiscal et financier et
de l'achat public

Jérôme DARQUES



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE
REPUBLIQUE FRANÇAISE